

1.1

Les milieux et espèces

SYNTHÈSE

La situation géographique de la région Rhône-Alpes, au carrefour d'influences continentale, alpine et méditerranéenne, est à l'origine de la grande richesse de ses milieux naturels. La biodiversité est très élevée dans certains massifs montagneux, mais aussi en plaine avec des zones fluviales, lacustres et humides de réputation internationale.

Les espaces protégés représentent une proportion importante du territoire. Rhône-Alpes est la région de France qui possède le plus de réserves naturelles, aux côtés de deux parcs nationaux et de six parcs naturels régionaux. Ces espaces emblématiques côtoient des espaces de « nature ordinaire » qui jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes.

Ce patrimoine contribue à la forte attractivité de la région. Mais, dans un contexte de croissance urbaine et de développement des infrastructures, sa préservation impose une vigilance constante. La pression touristique, ainsi que l'intensification ou, à l'inverse, la déprise agricole, contribuent également à la détérioration de milieux naturels.



■ Linigrettes devant la montagne des Agneaux (parc national des Ecrins)

© Crédit photo : Denis PALANQUE

BILAN ENVIRONNEMENTAL

Un haut niveau de biodiversité

La région présente une grande variété de milieux naturels et d'espèces remarquables. Elle le doit à sa situation charnière entre les zones continentale, alpine et méditerranéenne, et à la diversité du relief, de la géologie et du climat qui en résulte.

Elle est couverte par trois massifs montagneux : les Alpes, le Jura et le Massif central. Compte tenu de l'importance de ces espaces, **les milieux rupestres** sont très richement représentés. La végétation s'étend de l'étage nival à l'étage méditerranéen (Vivaraïs, basse Ardèche, Diois, Baronnies).

Les zones de plaines et de collines possèdent des zones humides remarquables, avec des secteurs alluviaux (**lônes** et **brotteaux** du Rhône et de ses affluents, **ramières** du

Val de Drôme...), des prairies (Val de Saône) et des étangs (Dombes et plaine du Forez).

La région hérite d'une responsabilité majeure dans la conservation de ces habitats naturels, en particulier ceux d'intérêt communautaire prioritaires : tourbières d'altitude, sources pétrifiantes, formations pionnières boréo-alpines, pavements calcaires, forêts montagnardes et subalpines à Pins à crochet ou cembro, aulnaies-frênaies alluviales, forêts méditerranéennes à Pin des Cévennes... Elle concentre en outre une part essentielle, au niveau national, des glaciers permanents et des grottes non exploitées par le tourisme.

De nombreuses espèces animales et végétales illustrent la richesse de ces différents milieux. Certaines sont protégées pour leur intérêt communautaire : poissons

tels que l'Apron (endémique du bassin rhodanien) et le Barbeau méridional, hôtes des zones humides comme la Cistude d'Europe, le papillon Azuré des paluds, le Castor d'Europe ou l'orchidée Liparis de Loesel, grands prédateurs tels que le Lynx boréal et le loup, végétaux tels que les mousses Buxbaumie vertes et Drépanoclade brillant, la Dracocéphale d'Autriche, le Panicaut des Alpes, le Trèfle des rochers, le Sabot de Vénus... l'Ancolie de Bertoloni et la Potentille du Dauphiné sont endémiques sur des espaces très restreints.



© Crédit photo : Denis PALANQUE

■ Végétation en fleur dans une mare domboienne (01)

Milieux semi-naturels

Milieux	Zones géographiques	Faune concernée
<ul style="list-style-type: none"> Prairies de fauche 	<ul style="list-style-type: none"> Val de Saône, Bugey, Bauges, plateaux Ardéchois, monts du Forez, Écrins, Vercors... 	<ul style="list-style-type: none"> Râle des Genêts, Caille des blés, Busard cendré, Lièvre brun...
<ul style="list-style-type: none"> Bocage : bords de champs enherbés, haies 	<ul style="list-style-type: none"> Bresse, plaines de Roanne et du Forez, monts du Lyonnais, piémont ouest des Préalpes... 	<ul style="list-style-type: none"> Perdrix grise, chauve-souris, Caille des blés, Alouette des champs, Bruant zizi, Triton crêté, Orvet...
<ul style="list-style-type: none"> Zones pastorales d'altitude 	<ul style="list-style-type: none"> Alpes, Préalpes, Jura... 	<ul style="list-style-type: none"> Tétras-lyre, Lagopède alpin, Lièvre variable, marmotte, chamois, cerf, sanglier, lynx, loup...
<ul style="list-style-type: none"> Landes et pelouses sèches 	<ul style="list-style-type: none"> Jura méridional, monts du Beaujolais, monts du Forez, Baronnies, prairies sèches en bordure d'étangs (Île Crémieu)... 	<ul style="list-style-type: none"> Busard Saint-Martin, Busard cendré, Aigle de Bonelli, Circaète Jean-le-Blanc, Guêpier d'Europe, Engoulevent d'Europe, Vipère péliade, Lézard vert, Tortue Cistude...
<ul style="list-style-type: none"> Vignes et vergers 	<ul style="list-style-type: none"> Drôme et Ardèche méridionales, Beaujolais, Diois, Savoie, Bugey, Pilat, vallée de Grenoble... 	<ul style="list-style-type: none"> Lièvre brun, Perdrix rouge...

Source : ORGFH (juillet 2004) et inventaire ZNIEFF modernisé 2004

Milieux forestiers

Milieux	Zones géographiques	Faune concernée
<ul style="list-style-type: none"> Zones humides intraforestières 	<ul style="list-style-type: none"> Toute la région. 	<ul style="list-style-type: none"> Triton crêté, Salamandre tachetée, Sonneur à ventre jaune...
<ul style="list-style-type: none"> Forêts alluviales 	<ul style="list-style-type: none"> Îles du haut Rhône, basse vallée de l'Ain, île de la Platière, basse vallée de la Drôme, Miribel-Jonage... 	<ul style="list-style-type: none"> Castor d'Europe, ardéidés...
<ul style="list-style-type: none"> Bois mort, vieux arbres 	<ul style="list-style-type: none"> Toute la région. 	<ul style="list-style-type: none"> chauves-souris (Grand Rhinolophe, Grand Murin...), oiseaux cavernicoles (Chouette de Tengmalm et chevêchette, Pic noir...), insectes xylophages (lucanes, longicornes...).
<ul style="list-style-type: none"> Mosaïques bois/clairières 	<ul style="list-style-type: none"> Toute la région. 	<ul style="list-style-type: none"> cerf, chevreuil, Grand-Tétras, Gélinotte des bois, Bécasse des bois...

Source : ORGFH (juillet 2004) et inventaire ZNIEFF modernisé 2004

Cours d'eau et zones humides

Milieux	Zones géographiques	Flore protégée	Faune concernée
<ul style="list-style-type: none"> Marais et tourbières 	<ul style="list-style-type: none"> Zones de montagne (Vercors, Chartreuse, monts du Forez, les Bauges...), plaines et plateaux marécageux (Chambaran, Île Crémieu...) 	<ul style="list-style-type: none"> Andromède, nombreuses laïches (des bourniers, de Magellan...) 	<ul style="list-style-type: none"> Butor étoilé, Busard des roseaux, Courlis cendré, Vanneau huppé, Criquet ensanglanté, odonates...
<ul style="list-style-type: none"> Rhône et Loire 	<ul style="list-style-type: none"> Corridors fluviaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Epipactis du Rhône, Epipactis du Castor. 	<ul style="list-style-type: none"> Apron du Rhône, aloses, Castor d'Europe, putois, Couleuvre vipérine...
<ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau et milieux annexes (ripisylve...) 	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du réseau hydrologique de bonne qualité de Rhône-Alpes. 	<ul style="list-style-type: none"> Flûteau nageant 	<ul style="list-style-type: none"> Ombre commun, Castor d'Europe, loutre, putois, Couleuvre vipérine, Écrevisse à pieds blancs, Moule perlière, perlidés...
<ul style="list-style-type: none"> Lacs et abords 	<ul style="list-style-type: none"> Lacs du Bourget, d'Annecy et Léman. 	<ul style="list-style-type: none"> Litorelle à une fleur. 	<ul style="list-style-type: none"> corégones, Omble chevalier, Harle bièvre...
<ul style="list-style-type: none"> Étangs et roselières 	<ul style="list-style-type: none"> Plaines de la Dombes et du Forez. 	<ul style="list-style-type: none"> Butome en ombelle, Caldésie à feuilles de Parnassie, Marsillée à quatre feuilles, Étoile d'eau... 	<ul style="list-style-type: none"> putois, Butor étoilé, Héron pourpré, Guifette moustac, Nette rousse, Canard chipeau, Busard des roseaux, odonates...

Source : ORGFH (juillet 2004) et inventaire ZNIEFF modernisé en 2004

Milieux rupestres

Milieux	Zones géographiques	Flore protégée	Faune concernée
<ul style="list-style-type: none"> Grottes et cavités 	<ul style="list-style-type: none"> Vercors, Chartreuse, vallée de l'Ardèche, Bauges, Jura méridional... 		<ul style="list-style-type: none"> nombreuses espèces de chauves souris, entomofaune et microfaune troglobie, dont plusieurs endémiques.
<ul style="list-style-type: none"> Milieux rupestres 	<ul style="list-style-type: none"> Vallée de l'Ardèche et ses affluents, gorges de la Loire, forêt de Saou... 	<ul style="list-style-type: none"> Laïche à bec court, Genévrier thurifère, Primevère oreille d'ours... 	<ul style="list-style-type: none"> Faucon pèlerin, Hibou Grand-duc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Gypaète barbu, Crave à bec rouge, Tichodrome échelette, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi, pipistrelles, murins...

Source : ORGFH (juillet 2004) et inventaire ZNIEFF modernisé en 2004

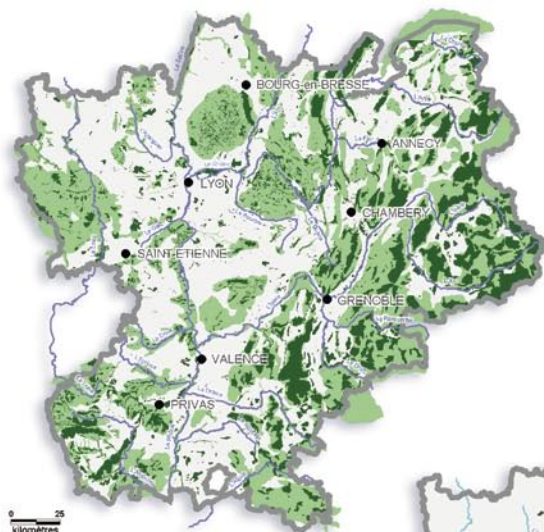
La « nature ordinaire »

L'enjeu des milieux naturels ne porte pas seulement sur les espaces emblématiques. Il doit également tenir compte de la nature ordinaire, qui fournit souvent un habitat à la faune sauvage. Par leur emprise et leur diversité, ces espaces contribuent ainsi à la fonctionnalité des écosystèmes (corridors écologiques, protection des bassins-versants...).

Mais, confrontés à l'évolution rapide des pratiques agricoles, certains agrosystèmes ont connu une régression

inquiétante depuis les années 1970. C'est le cas des prairies permanentes, dont les surfaces ont diminué de 12 % entre 1988 et 2000, contre seulement 5 % pour la superficie agricole utilisée (SAU), même si la tendance commence à s'inverser depuis le début des années 2000. Ce recul, très marqué le long des cours d'eau de la Bresse et des étangs de la Dombes, affecte des prairies propices à la nidification de plusieurs espèces de **limicoles** et **d'anatidés**, contribuant à leur déclin.

Biodiversité et milieux naturels



État des connaissances : les ZNIEFF

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

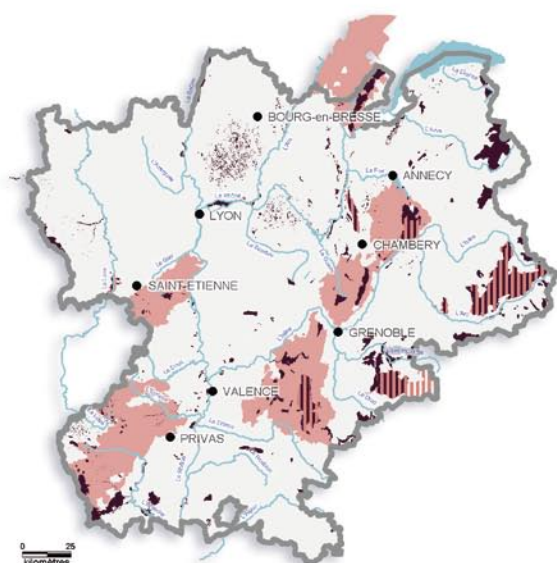
Source : DIREN 2005



Espaces protégés

- Réserves naturelles nationales
- Réserves naturelles régionales
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
- Parcs nationaux - zones centrales
- Parcs nationaux - zones périphériques

Source : DIREN 2005



Sites à gestion contractuelle

- Natura 2000 habitats - sites d'intérêt communautaire
- Natura 2000 oiseaux - zones de protection spéciale
- Parcs naturels régionaux

Source : DIREN 2005

La déprise menace aussi certains milieux agricoles et pastoraux, comme les montagnes de l'Ardèche et de l'Ain, les Préalpes, Belledonne et les Écrins, ainsi que le nord du Forez et les monts de la Madeleine. En montagne, certains espaces agricoles de lisière évoluent progressivement vers la friche et la forêt. Ce phénomène s'est traduit par une augmentation de la surface boisée d'environ 4 700 ha par an ces dix dernières années.

Ailleurs, ce sont plutôt les effets d'une intensification de l'agriculture qui sont perceptibles : vallées de la Saône et du Rhône, plaines de l'Ain, de Lyon et de Valence... Dans le Val de Saône, le phénomène de retournement des prairies inondables est de moindre ampleur. En revanche, l'intensification des pratiques (fauche précoce...) a porté un grave préjudice au Râle des genêts.

Enfin, les pratiques relativement récentes de fertilisation des prairies de moyenne altitude contribuent à diminuer leur biodiversité.

La connaissance naturaliste

L'inventaire régional des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) recense 2 373 ZNIEFF de type 1 et 174 ZNIEFF de type 2, représentant respectivement 17 % et 60 % de la superficie de Rhône-Alpes. Les ZNIEFF de type 1 couvrent des secteurs généralement limités, mais présentant des espèces, des associations d'espèces ou des milieux remarquables. Les ZNIEFF de type 2 sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Certains ensembles naturels abritent plus de 200 espèces déterminantes, dont l'intérêt justifie la délimitation d'une telle zone (Vanoise, Île Crémieu, hauts plateaux du Vercors, haute chaîne du Jura, cours du haut Rhône, massifs du Taillefer et de l'Oisans). D'autres se distinguent par l'originalité de leur flore ou de leur peuplement faunistique (Dombes, basse Ardèche...).

La connaissance naturaliste régionale bénéficie de l'activité de multiples experts, de l'existence de pôles universitaires importants et de nombreux sites protégés. Si cette connaissance s'est améliorée avec la mise en œuvre de Natura 2000 et la modernisation des ZNIEFF, des lacunes importantes subsistent. Elles demandent à être comblées pour certains **groupes taxonomiques** ou dans des secteurs géographiques peu prospectés.

La phase de modernisation des ZNIEFF est en voie d'achèvement. Elle est accompagnée d'une information des collectivités qui doit permettre une meilleure prise en compte de la valeur écologique de leur territoire. De même, l'élaboration progressive des plans de gestion doit aboutir à une meilleure appropriation des enjeux par les élus et les usagers, afin d'améliorer les pratiques et de mieux protéger les habitats naturels.



■ *Drosera*

© Crédit photo : DIREN

La gestion et la protection

De nombreux espaces protégés

La région Rhône-Alpes compte 308 espèces végétales et 375 espèces animales protégées. Elle possède deux prestigieux parcs nationaux (Vanoise et Écrins, ainsi qu'une partie de la zone périphérique du parc national des Cévennes) et six parcs naturels régionaux. Bien que ne constituant pas à proprement parler des espaces protégés, ces derniers facilitent grandement la prise en compte locale des enjeux de conservation.

Elle accueille par ailleurs 26 réserves naturelles nationales, parmi les plus grandes de France métropolitaine (Arve - Giffre, hauts plateaux du Vercors, haute chaîne du Jura...). 12 réserves naturelles régionales (RNR, ex-réserves naturelles volontaires) et 6 réserves biologiques domaniales viennent compléter ce réseau, qui joue un rôle pilote dans la stratégie de conservation des habitats et des espèces.

Parallèlement, 103 arrêtés de biotope (état à la mi-2005) ont été mis en œuvre dans les différents départements. Ils contribuent à la protection d'un large éventail d'espèces protégées, aussi bien dans les zones humides, les garrigues méditerranéennes et les falaises que dans certains lacs ou rivières à Écrevisses indigènes.



■ *Iris*

© Crédit photo : DIREN

- **Un arrêté de protection de biotope** est pris par le préfet. Il fixe des mesures pour favoriser la conservation de milieux fragiles (mares, marécages, haies, landes...) et prévenir la disparition d'habitats d'espèces protégées.
- **Une réserve naturelle nationale** est créée par décret ministériel. Un territoire peut être classé en réserve naturelle lorsque la conservation du milieu présente une importance particulière ou qu'il convient de le soustraire à toute intervention susceptible de le dégrader. Ce classement entraîne une réglementation, voire une interdiction de certaines activités prévues par la loi. Des réserves naturelles régionales peuvent être également créées dans le cadre d'une procédure particulière.
- **Le réseau Natura 2000** comprend des zones réglementaires (définies par directive européenne) de deux types : les zones de protection spéciale (ZPS), réalisées à partir de l'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), et les sites d'intérêt communautaire (SIC). Les projets susceptibles de les affecter ne peuvent être autorisés par l'État que s'il est démontré qu'ils ne portent pas atteinte au site ou qu'ils présentent un intérêt public majeur et en l'absence de solution alternative.
- **Un parc national** est destiné à protéger un territoire dont le milieu naturel présente un intérêt patrimonial exceptionnel. Le décret de création prévoit une réglementation spécifique à chaque parc, ainsi qu'une zone périphérique dans laquelle seront engagées des actions d'ordre social, économique ou culturel renforçant l'efficacité de la protection dans la zone centrale.

Le réseau Natura 2000

La constitution du réseau Natura 2000 représente un défi majeur pour la région. La mise en œuvre de la directive Habitats a permis de désigner 114 ensembles naturels représentatifs. Il reste en revanche beaucoup à faire en ce qui concerne la directive Oiseaux pour remplir les obligations européennes. Seulement 9 zones de protection spéciale (ZPS) ont été créées à ce jour et de nombreuses zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), ainsi que d'autres sites ornithologiques remarquables, restent en attente de désignation. C'est le cas d'ensembles aussi prestigieux que les étangs de la Dombes et du Forez, les prairies inondables du Val de Saône, les massifs du haut Faucigny ou les sites de nidification des espèces protégées par la directive (Gypaète barbu, Aigle de Bonelli...).

En dépit des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la procédure, les acquis sont indéniables sur le plan méthodologique. Ainsi, le travail d'animation engagé autour des documents d'objectifs contribue à une meilleure connaissance des territoires et, le plus souvent, à l'appropriation des enjeux de conservation par les acteurs locaux. Il facilite la mise en place de dispositifs agri-environnementaux adaptés aux problématiques de chaque site.

L'action des conservatoires et les politiques contractuelles

La région bénéficie de la compétence reconnue de son Conservatoire régional des espaces naturels, dont l'action est démultipliée par celle des conservatoires départementaux, fortement implantés en Haute-Savoie, Savoie et Isère. Ces conservatoires développent une



© Crédit photo : Denis PALANQUE

■ Méandre de l'Ain près de Romanèche

stratégie efficace d'acquisition foncière, mais aussi de contractualisation avec les collectivités locales, voire avec les particuliers. Ils interviennent ainsi sur plus de 5 000 ha.

Cette politique est complétée par l'action du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, qui intervient autour des grands lacs alpins, particulièrement menacés par la pression immobilière. Il possède actuellement près de 300 ha de terrains.

Par la mise en œuvre de sa politique en faveur du patrimoine naturel (délibération du 28 juillet 1995), le Conseil régional de la région Rhône-Alpes contribue à

l'amélioration de la connaissance, à la préservation, à la restauration et à la valorisation d'un patrimoine régional qui s'avère particulièrement riche, tant par la diversité que l'originalité des milieux et des espèces. Cette politique passe notamment par le soutien aux programmes des conservatoires.

Plusieurs conseils généraux développent aussi, en synergie avec les conservatoires, une politique volontariste de protection et de mise en valeur des espaces naturels sensibles. La signature de nombreux contrats de rivière facilite également la mise en œuvre d'une politique de conservation des espèces (Écrevisse à pattes blanches, Ombre commun...).

Les plans de restauration et les programmes spécifiques

Une dizaine d'espèces animales est concernée par des plans de restauration nationaux, dont certains ont bénéficié de l'appui financier de programmes européens Life - Nature. C'est le cas de l'Apron du Rhône, de l'Aigle de Bonelli, du Percnoptère d'Égypte, du Vautour Moine et du Gypaète barbu, dont la délicate réintroduction dans l'Arc alpin semble en bonne voie.

Ces financements européens Life (volets Nature et Environnement) sont également utilisés par d'autres programmes : protection des **brotteaux** de la basse rivière de l'Ain, intégration des sites Natura 2000 dans les politiques territoriales locales ou la gestion forestière, prise en compte de la gestion forestière dans la protection de la ressource en eau...

Biodiversité : vers une prise de conscience

La pression touristique est responsable d'une tendance à la détérioration des habitats et des espèces remarquables. Cette pression, qui concerne même des espaces protégés, s'exerce sur des territoires à enjeux, principalement en montagne (unités touristiques nouvelles, plans d'eau de loisirs, **retenues collinaires**, sites d'escalade, canyoning...). La dégradation de la qualité des rivières, par les prélèvements en eau et les rejets, est également incompatible avec la préservation de certaines espèces emblématiques (Écrevisse à pieds blancs).

On assiste cependant à une prise de conscience de l'intérêt des zones humides. Des inventaires départementaux ou par **bassin-versant** ont été réalisés et, depuis 2002, l'engagement des collectivités territoriales pour la préservation de ces milieux s'est traduit par de nombreuses adhésions à la charte Zones humides (déjà plus de soixante signatures). Il n'en demeure pas moins que ces espaces, souvent de faible valeur foncière, sont toujours l'objet de projets d'aménagement, y compris agricoles, au détriment de leur intérêt écologique.

L'intérêt économique de la production de bois a longtemps occulté les fonctions écologiques de la forêt. Aujourd'hui, la conservation de certains habitats prioritaires (forêts alluviales, forêts de ravins...) est progressivement intégrée dans la gestion forestière.



■ Tétras-lyre

© Crédit photo : Luc BARBIER - ONCFS

ÉTAT DES LIEUX

<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Les surfaces couvertes par des dispositifs de protection réglementaires ou contractuels sont importantes. • Le recours aux documents de gestion est étendu. • L'effort de sensibilisation des élus à la valeur écologique et patrimoniale des milieux aquatiques et des zones humides est important. Il repose sur de nombreux contrats de rivière et sur une stratégie ambitieuse de restauration des fleuves. • De vastes espaces de « nature ordinaire » jouent un rôle essentiel. • Le monde de la chasse contribue à la gestion des espaces naturels et à la connaissance des espèces, notamment cynégétiques. • Des ressources humaines de grande qualité sont mises à profit pour la connaissance du milieu naturel et l'élaboration de stratégies de gestion (conservatoires d'espaces naturels, organismes gestionnaires de réserves naturelles, conservatoires botaniques, associations de protection de la nature, centres universitaires, Cemagref de Grenoble, INRA de Thonon-les-Bains, GIS Alpes du Nord, comités scientifiques divers...). • La demande sociale est forte. 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux antagonismes subsistent entre la préservation de la faune et des milieux naturels et : <ul style="list-style-type: none"> - certaines pratiques agricoles, forestières et piscicoles ; - certaines modalités d'exploitation de la ressource en eau ; - les aménagements empiétant sur l'espace de liberté des cours d'eau ; - le développement de certaines activités sportives ; - certaines pratiques de chasse ; - la circulation de véhicules à moteur. Par ailleurs, des espèces sont de nature à causer des dommages à certaines activités économiques (loup et pastoralisme, cormoran et pisciculture). • Le cloisonnement inquiétant des espaces naturels compromet les grands équilibres écologiques : infrastructures, étalement urbain, unités touristiques nouvelles, interconnexion des domaines skiables, équipements de découverte des milieux naturels... • Les agrosystèmes traditionnels sont confrontés à la déprise agricole ou à l'intensification, au détriment de la qualité paysagère et de la biodiversité. • Des choix délicats posent la question de la compatibilité entre des aménagements lourds et des milieux souvent exceptionnels, ou de la pertinence et de la pérennité des mesures de compensation. • Les connaissances sont à améliorer dans certaines régions ou pour certains groupes taxonomiques. • L'artificialisation de certains milieux est de plus en plus forte, notamment pour les cours d'eau (aménagements hydroélectriques, endiguements, extraction de matériaux, microcentrales, pollutions chimiques et agricoles...).

TENDANCES ÉVOLUTIVES

<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> • L'ampleur de la demande sociale, localement portée par un tissu associatif dynamique, stimule la politique de protection des milieux. • De nombreuses productions labellisées ou sous appellation sont fortement associées à la notion de paysage ou de terroir de qualité (fromages de Beaufort, Reblochon ou Abondance, olives de Nyons...). • De nouvelles demandes de création de parcs naturels régionaux voient le jour (projets des Baronnies et du haut Rhône). • Les ZNIEFF et les zones humides sont de mieux en mieux prises en compte dans les documents d'urbanisme et les dossiers d'infrastructure. • Les huit départements, avec l'implication de la région Rhône-Alpes, ont instauré la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS). • La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 a confié une nouvelle compétence aux régions : les réserves naturelles régionales (RNR). Le décret d'application a été publié le 18 mai 2005. Le Conseil régional Rhône-Alpes est désormais responsable de 12 RNR et devrait mettre en place une politique spécifique. • La mise en place progressive du réseau Natura 2000 tend à fédérer les énergies et à démultiplier les initiatives en matière de conservation, en dépit des difficultés procédurales et budgétaires. • Les espaces naturels ordinaires sont désormais reconnus pour leur biodiversité et leur fonctionnalité (orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats, orientations régionales forestières...). 	<ul style="list-style-type: none"> • La région Rhône-Alpes reste plus que jamais confrontée à une intense consommation d'espace. Elle subit une pression croissante en matière de grands projets. Les espaces naturels y sont soumis de façon directe ou induite du fait de l'intensification de leur fréquentation, notamment par les véhicules motorisés. • La stratégie de protection de la biodiversité doit nécessairement se fonder sur la hiérarchisation des enjeux, associée à une bonne connaissance du patrimoine biologique et à sa large diffusion. En cas d'aménagement, lorsqu'aucune alternative n'est possible, elle devra s'appuyer sur la définition de mesures compensatoires permettant la conservation des espèces et des milieux. • L'introduction et la prolifération d'espèces non autochtones (dites invasives, telles que la Tortue de Floride, la Renouée du Japon...), parfois liées à des aménagements, sont une menace pour les espèces en place.

OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

Engagements internationaux

- Les directives Habitats (21 mai 1992) et Oiseaux (2 avril 1979) portent sur la conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvage.
- La convention de Ramsar du 2 février 1971 pour la conservation des zones humides d'importance internationale concerne plusieurs lacs (Léman, Bourget).
- La convention de Washington du 3 mars 1973 pour la protection des espèces animales et végétales menacées.
- La convention de Bonn du 23 juin 1979 pour la protection des espèces migratrices.
- La convention de Berne du 19 septembre 1979 pour la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel.
- La convention de Rio du 10 juin 1994 sur la diversité biologique.
- La Convention alpine du 7 novembre 1991 est un appui à la politique de conservation et facilite la coopération avec les pays limitrophes.
- La directive cadre sur l'eau (DCE) prévoit l'intégration des principales zones humides dans le futur registre des zones protégées, ainsi que des objectifs de reconquête des milieux aquatiques.
- La majorité des réserves naturelles sont intégrées au réseau des « réserves biogénétiques » du Conseil de l'Europe.
- La loi sur la chasse du 26 juillet 2000 (modifiée le 30 juillet 2003) prévoit l'établissement d'orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de la qualité de ses habitats.
- La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 et le décret d'application du 18 mai 2005 confient aux conseils régionaux une nouvelle compétence : les réserves naturelles régionales (RNR).
- Conformément aux orientations nationales, la priorité de la région est donnée à la protection et à la reconquête des zones humides.
- La loi sur le développement des territoires ruraux (DTR) du 23 janvier 2005 vise à donner un statut aux zones humides.
- Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Rhône - Méditerranée - Corse et Loire - Bretagne fixent, parmi leurs orientations fondamentales, le respect du fonctionnement naturel des milieux, la restauration et la préservation des milieux aquatiques remarquables. Un nouveau SDAGE doit être élaboré après la mise en place de la DCE.
- Le plan d'actions Rhône (1992) et le plan décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône (1998) visent à réhabiliter certaines sections du fleuve et à restaurer, sur l'ensemble de son cours, une qualité écologique optimale. Ils doivent notamment permettre le rétablissement des communications piscicoles et de l'axe majeur de migration qu'était le fleuve avant les aménagements hydroélectriques. Une première tranche de travaux de restauration écologique a été réalisée en 2003 et 2004.
- Le plan Loire Grandeur Nature (1994) propose des objectifs similaires. Des actions ponctuelles de réaménagement ou d'acquisition de territoires remarquables ont été réalisées en Ardèche et dans la Loire.

Engagements nationaux

- La loi pour la protection de la faune, de la flore et des milieux naturels du 10 juillet 1976.
- La loi Montagne du 9 janvier 1985 prévoit les conditions de développement et de protection de la montagne.
- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 fixe un objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau et place la préservation des écosystèmes, la protection contre les pollutions et la restauration de la qualité au même niveau que le développement de la ressource, sa valorisation économique et sa répartition entre les usages.
- La loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 prévoit la mise en place d'un schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux.
- Le programme national d'action pour la préservation de la faune et de la flore sauvages (1994).

GLOSSAIRE :

Anatidés : famille des canards, oies...

Bassin-versant : territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents.

Brotteaux : îles enserrées entre les bras d'un fleuve.

Groupe taxonomique : ensemble d'espèces ou de familles apparentées.

Limicole : oiseau qui se nourrit dans la vase (échassiers...).

Lône : bras mort d'un fleuve.

Milieu rupestre : milieu naturel rocheux.

Ramières : forêts alluviales.

Retenue collinaire : aménagement pour stocker l'eau pluviale qui ruisselle à flanc de colline, destiné à l'irrigation ou à la production de neige artificielle.